NAMUR Régis

24 mars 2023, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 23 janvier 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Régis, Michel, Bernard NAMUR, commissaire de justice associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « GRAND OUEST 78 HUISSIERS DE JUSTICE » anciennement dénommée « SELARL GRAND OUEST 78 HUISSIERS DE JUSTICE », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée « GRAND OUEST 78 COMMISSAIRES DE JUSTICE ».

Associé (s) en exercice :
Laure DELAIR, Guillaume PIART

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)